

CELLECTIS

Société anonyme au capital de 1.254.115,85 euros
Siège social : 8, rue de la Croix Jarry – 75013 Paris
428 859 052 R.C.S. Paris

EXPOSE SOMMAIRE

Collectis est une entreprise biopharmaceutique spécialisée en oncologie. Sa mission est de développer une nouvelle génération de traitement contre le cancer, grâce aux cellules T ingénierées. Collectis capitalise sur ses 14 ans d'expertise en ingénierie des génomes - s'appuyant sur ses outils phares les TALEN™ et les méganucléases, et sur la technologie pionnière d'électroporation Pulse Agile, afin de créer une nouvelle génération d'immunothérapies pour traiter les leucémies et les tumeurs solides. L'immunothérapie adoptive anti-cancer développée par Collectis est fondée sur les premières cellules T allogéniques exprimant un récepteur antigénique chimérique (CAR) ciblant les tissus cancéreux. Les technologies CAR sont conçues pour cibler des antigènes à la surface des cellules cancéreuses. Ces traitements réduisent les toxicités associées aux chimiothérapies actuelles et ont le potentiel de conduire à une rémission complète du patient. Grâce à ses technologies pionnières d'ingénierie des génomes appliquées aux sciences de la vie, le groupe Collectis crée des produits innovants dans de multiples domaines et ciblant plusieurs marchés de l'oncologie.

Le secteur d'activité dans lequel évolue le Groupe Collectis a connu en 2013 des évolutions technologiques et économiques extrêmement brutales et rapides de nature à transformer radicalement le contexte concurrentiel de la Société.

Dans cette conjoncture, depuis 2012 le Groupe a accéléré sa focalisation thérapeutique.

Dès le second semestre 2013 et tout au long du premier semestre 2014, la Société s'est employée à adapter son organisation pour répondre à son ambition affichée : être un acteur essentiel dans le domaine de l'oncologie et prendre toute sa part dans la révolution thérapeutique à l'œuvre dans le domaine de l'immunothérapie adoptive pour lutter contre les cancers à partir de lymphocytes T armés d'un CAR.

Au cœur de cette révolution se trouve l'ingénierie des génomes. Collectis s'appuie sur ses 14 ans d'expertise technologique en s'appuyant sur ses outils phares les TALEN™ et les méganucléases ainsi que sur la technologie pionnière d'électroporation Pulse Agile, afin de créer une nouvelle génération d'immunothérapie pour traiter les leucémies et les tumeurs solides.

L'association de cette compétence à un savoir-faire reconnu en matière de reprogrammation des cellules du système immunitaire (les cellules T) confère à Collectis une place discriminante dans le concert mondial des entreprises impliquées dans l'élaboration de solutions thérapeutiques innovantes, particulièrement dans le domaine de l'oncologie.

Que ce soit aujourd'hui dans le champ des tumeurs liquides ou à terme en matière de tumeurs solides, Collectis développe, d'ores et déjà, de nouvelles classes de produits thérapeutiques qui transformeront la façon dont les maladies seront traitées et permettraient d'adresser des pathologies aujourd'hui incurables.

Pour ce faire, Collectis a mis en action un plan de restructuration qui l'a conduit :

- d'une part, à réduire drastiquement le périmètre et les opérations de sa filiale dédiée à la commercialisation d'outils et services ;

- d'autre part, à se désengager de différents programmes de recherche dont les perspectives de mise sur le marché de produits commercialisables s'avèrent incompatibles avec le déploiement du plan stratégique de développement thérapeutique de Collectis.
- Enfin, à refocaliser la dynamique de développement de sa filiale dédiée à l'agriculture biotechnologique, Collectis plant sciences, en se concentrant ses efforts de développement sur ses produits propriétaires, la pomme de terre, le soja et le blé.

Par ailleurs, Collectis s'est – au cours du premier semestre 2014 – assurée :

- de la signature d'un premier accord de collaboration avec le groupe pharmaceutique Servier dans le domaine de la thérapie cellulaire allogénique *via* un programme de recherche et développement pour développer des produits contre 5 cibles impliquées dans des tumeurs solides et la concession d'une option sur un candidat médicament ciblant des leucémies par l'utilisation de UCART19, telle qu'annoncée le 17 février 2014. Dans le cadre de cet accord, les Laboratoires Servier ont versé à Collectis un paiement initial de 7,55 millions d'euros. La valeur financière totale maximale de ce contrat dépasse potentiellement 750 millions d'euros, incluant jusqu'à 105 millions d'euros pour chacun des six candidats médicaments potentiellement développés.
- des ressources financières nécessaires à l'accélération de ses efforts d'innovation dans l'ingénierie des génomes et des cellules T afin de leur conférer de nouvelles propriétés ainsi que dans la structure et les propriétés des récepteurs chimériques antigéniques (CAR) comme le développement de son portefeuille de produits propriétaires en T Cell CAR pour traiter des leucémies et des tumeurs solides, *via* une augmentation de capital de 20,52 millions d'euros souscrite par des investisseurs institutionnels spécialisés basés aux États-Unis, telle qu'annoncée le 31 mars 2014 ;
- du renforcement de son portefeuille de propriété intellectuelle portant sur les TALEN™ *via* la signature d'une série d'accords avec ThermoFisher Scientific obtenant – en particulier – une licence mondiale, avec droit de concéder des sous-licences, pour la recherche, le développement et toute application commerciale thérapeutique dans les domaines des cellules T et des cellules tueuses naturelles (*Natural Killer cells*), telle qu'annoncée le 5 juin 2014 ;
- de la coopération du Groupe Nerviano Medical Sciences *via* sa filiale Accelera pour la réalisation des études précliniques de UCART19, telle qu'annoncée le 5 juin 2014 ;
- d'un partenariat avec CELLforCURE, la plus grande installation industrielle commerciale de fabrication de thérapies cellulaires innovantes en Europe, filiale du Groupe biopharmaceutique LFB, portant sur la production de lots cliniques selon les normes cGMP à partir des lymphocytes CART allogéniques de Collectis, tel qu'annoncé le 9 juin 2014 ;
- de la reconnaissance par l'Agence Européenne du Médicament (AEM) de la qualification de Médicament de Thérapie Innovante de UCART19, telle qu'annoncée le 23 juin 2014.

Le 18 juin 2014, la Société a annoncé la signature de deux accords avec le Groupe pharmaceutique américain Pfizer :

- d'une part, un accord de collaboration stratégique dans le domaine de l'oncologie. Selon les termes de l'accord, Pfizer détient les droits exclusifs pour développer et commercialiser dans le domaine de l'oncologie des thérapies CAR-T dirigées contre quinze cibles choisies par Pfizer. Les deux sociétés travailleront ensemble sur les études précliniques et Pfizer sera responsable du développement et de l'éventuelle

commercialisation de toute thérapie CAR-T dirigée contre les cibles qu'il a sélectionnées.

- En outre, l'accord prévoit un total de douze cibles sélectionnées par Collectis. Les deux sociétés mèneront conjointement les travaux de recherche préclinique pour quatre cibles choisies par Collectis. Collectis travaillera indépendamment sur les huit autres cibles.
- Collectis sera responsable du développement et de l'éventuelle commercialisation de toute thérapie CAR-T dirigée contre les cibles qu'il a sélectionnées. Pfizer détient un droit de premier refus sur les produits issus des développements sur les quatre cibles sélectionnées par Collectis qui feront l'objet d'un travail conjoint.
- Collectis recevra un paiement initial d'un montant de 80 millions de dollars ainsi que des fonds pour couvrir les coûts de recherche et développement liés aux cibles choisies par Pfizer ainsi qu'aux quatre cibles sélectionnées par Collectis qui feront l'objet d'un travail conjoint.
- Collectis est susceptible de percevoir des paiements d'étapes pouvant aller jusqu'à 185 millions de dollars par produit appartenant à Pfizer, selon l'avancement du développement, de l'enregistrement et de la commercialisation ainsi que des redevances sur la vente de ces produits.
- En outre, Pfizer a signé un contrat d'investissement qui prévoit l'acquisition d'environ 10% du capital de Collectis *via* une augmentation de capital réservée avec suppression du droit préférentiel de souscription et la souscription d'actions nouvellement émises à un prix de 9,25 euros par action, sous réserve de l'approbation à la majorité des deux tiers des actionnaires de Collectis réunis en assemblée générale. Des actionnaires de Collectis représentant 52,8% des droits de vote se sont d'ores et déjà prononcés en faveur de cette augmentation de capital. Si cette opération devait néanmoins ne pas être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de Collectis, Pfizer aurait la possibilité de mettre fin à l'accord de collaboration.

Ce projet de prise de participation capitalistique repose sur une implication forte de Pfizer dans le développement de Collectis dans le domaine de l'oncologie et lui donnera accès, pour quatre de ses cibles, à ses plateformes de R&D interne et renforcera la solidité de la Société lui permettant de disposer de la trésorerie nécessaire au financement de ses développements propriétaires.

Aux termes du contrat d'investissement, Pfizer souscrira environ 2,8 millions d'actions nouvelles de Collectis au prix prédéterminé de 9,25 euros par action (soit un premium de 48% par rapport au cours de bourse de la Société au jour de la signature du contrat).

Par ailleurs, le Groupe poursuit la simplification de ses structures d'exploitation. La fusion de Collectis therapeutics, filiale créée en juin 2008 pour développer le champ thérapeutique, avec Collectis SA est effective depuis le 30 juin 2014.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES - COLLECTIS SA

Montants exprimés en euros	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Capital en fin d'exercice					
Capital Social	582 272	583 697	706 490	1 023 851	1 054 116
Nombre d'actions ordinaire	11 645 436	11 673 936	14 129 790	20 477 024	21 082 320
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
Nombre d'actions créé :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultat					
Chiffres d'affaires (H.T.)	10 467 403	10 590 879	13 330 850	13 572 995	11 683 480
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-6 750 911	- 10 952 786	- 15 209 322	- 8 364 794	- 11 552 344
Impôts sur les bénéfices (CIR)	-1 254 618	- 4 952 079	- 3 918 698	- 3 078 102	- 2 980 191
Participations des salariés	-	-	-	-	-
Résultats après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 5 347 270	- 5 909 710	- 11 908 643	- 7 059 502	- 68 475 619
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	-0,43	-0,47	-0,80	-0,26	-0,41
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-0,46	-0,51	-0,84	-0,34	-3,25
Dividende attribué	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	46	69	78	84	76
Montant de la masse salariale	2 437 927	3 717 225	4 659 403	4 983 864	4 994 514
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. œuvres sociales)	-	-	-	-	-